



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 février 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne) », tenue le mercredi 3 février 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant de la Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Barbara **Woodward**



Annexe I**Exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement**

Je vous remercie de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Comme toujours, le Bureau des affaires de désarmement entretient une communication constante avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet de ses activités. Dans ce contexte, conformément à la pratique établie, j'ai eu hier, 2 février, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au fait des derniers événements et connaître son point de vue sur la question. En outre, les 6 et 14 janvier, le Bureau des affaires de désarmement a reçu de la Mission permanente de la République arabe syrienne des informations concernant le dossier chimique pour la période en cours. Ces informations ont été étudiées avec attention et transmises au Secrétariat technique de l'OIAC.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'entraver la capacité de l'OIAC à se déployer en République arabe syrienne. Le Secrétariat technique de l'OIAC reste prêt à se déployer, en fonction de l'évolution de la pandémie. En dépit des restrictions de déplacement, le Secrétariat technique a poursuivi, dans le cadre de son mandat, les activités liées à l'élimination du programme d'armes chimiques syrien, et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC poursuit ses efforts pour éclaircir toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale soumise par la République arabe syrienne à l'OIAC. Comme l'a indiqué le Directeur général de l'OIAC dans son exposé au Conseil de sécurité le 11 décembre 2020 (voir S/2020/1202, annexe II), si trois questions en suspens liées à la déclaration initiale de la République arabe syrienne ont été réglées durant le vingt-troisième cycle de consultations tenu à Damas avec l'autorité nationale syrienne, du 22 septembre au 3 octobre 2020, 19 questions restent pendantes.

Je note que l'une de ces questions concerne une installation de fabrication d'armes chimiques déclarée par l'autorité nationale syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour la fabrication d'armes chimiques. Toutefois, un examen de toutes les informations et autres matériaux recueillis par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014 indique que la fabrication d'agents neurotoxiques de guerre chimique et/ou leur transformation en armes a eu lieu dans cette usine. En conséquence, le Secrétariat technique a demandé à la République arabe syrienne de déclarer les types et quantités exacts d'agents chimiques produits et/ou transformés en armes sur le site en question. Je crois comprendre que, d'après le Secrétariat technique, l'autorité nationale syrienne n'a pas encore répondu à cette demande.

De ce fait, le Secrétariat technique reste d'avis que, à ce stade, compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas été résolues, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. J'exhorte la République arabe syrienne à coopérer sans réserve avec le Secrétariat technique à cet égard. Comme je l'ai noté à maintes reprises, pour que la communauté internationale ait la certitude que le programme d'armes chimiques de la Syrie a été intégralement éliminé, l'OIAC doit être en mesure de clore ces questions en suspens.

J'espère que, durant le prochain cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne, qui se tiendra dans le courant du mois, le règlement de ces questions continuera de progresser.

J'ai été informée que les échantillons recueillis lors de la septième série d'inspections, menée en novembre par le Secrétariat technique dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et Jamraya, ont été divisés dans un laboratoire de l'OIAC, en présence d'un représentant de la République arabe syrienne, avant d'être envoyés à des laboratoires désignés pour y être analysés. Les conclusions de cette série d'inspections seront communiquées en temps opportun au Conseil exécutif de l'OIAC.

Concernant la découverte d'un produit chimique visé au tableau 2, qui a été faite au cours de la troisième série d'inspections dans les installations du Centre d'études à Barzé, en 2018, je crois comprendre que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques pour permettre au Secrétariat technique de l'OIAC de clore ce dossier.

La mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'examiner toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et poursuit son dialogue avec le Gouvernement syrien et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne divers incidents. Comme cela a déjà été signalé, d'éventuels déploiements supplémentaires de la mission d'établissement des faits seront fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses investigations sur les événements pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que des armes chimiques avaient été utilisées, ou probablement utilisées, en République arabe syrienne, et elle publiera de nouveaux rapports en temps opportun.

En ce qui concerne les inspections demandées par le Conseil exécutif de l'OIAC au paragraphe 8 de sa décision EC-94/DEC.2, intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne », j'ai été informée que le Secrétariat technique continue de suivre l'évolution des conditions de sécurité et informera la République arabe syrienne lorsqu'il sera prêt à se déployer dans cette optique. Ces inspections dépendront elles aussi de l'évolution de la pandémie.

Je le dis tous les mois parce qu'il convient de le répéter systématiquement : il est urgent, non seulement d'identifier tous ceux qui, en violation du droit international, ont utilisé des armes chimiques, mais également de les amener à répondre de leurs actes. À défaut, nous permettons que des armes chimiques soient employées en toute impunité. Il est impératif que le Conseil fasse preuve de leadership et montre que l'impunité ne sera pas tolérée en ce qui concerne l'emploi de telles armes. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter tout l'appui et l'assistance qu'il est en mesure de fournir.

Avant de terminer, je voudrais me faire l'écho des remarques faites le 28 janvier par le Secrétaire général aux États Membres, s'agissant de ses priorités pour 2021 :

« Notre septième priorité cette année est de remédier aux divergences géopolitiques et de trouver des terrains d'entente. Pour faire face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité, il est indispensable de retrouver le bon sens. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité uni. » (voir A/75/PV.51)

Annexe II**Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois et anglais]

Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

L'examen mensuel de la question des armes chimiques syriennes souligne l'importance que le Conseil attache à cette question. Pourtant, les rapports mensuels de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ne contiennent pas souvent beaucoup d'informations nouvelles. Par exemple, le rapport de ce mois-ci (voir S/2021/84) mentionne que le Gouvernement syrien a tenu la vingt-troisième série de consultations techniques avec l'OIAC et que trois questions en suspens ont été classées au cours de ces consultations. Toutes ces informations figuraient dans les rapports précédents.

Dans le même temps, les préoccupations exprimées et les questions soulevées par certains membres du Conseil ne sont pas reflétées dans le rapport. Par exemple, plusieurs membres du Conseil ont indiqué à plusieurs reprises qu'ils souhaitent savoir comment le Secrétariat technique de l'OIAC traite les informations fournies par le Gouvernement syrien sur les incidents relatifs aux armes chimiques fabriquées par des groupes terroristes, et avoir des informations sur les progrès qui ont été réalisés à cet égard, ainsi que sur la manière dont le Secrétariat technique doit répondre aux questions techniques soulevées par les membres du Conseil et les experts indépendants concernant le contenu des rapports publiés par l'Équipe d'enquête et d'identification et la mission d'établissement des faits. Le rapport mensuel de l'OIAC doit refléter ces éléments, conformément aux demandes des membres du Conseil et aux attentes de la communauté internationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que la Chine est fermement opposée à l'emploi d'armes chimiques par quelque État, organisation ou personne que ce soit, quel que soit l'objectif poursuivi et en toutes circonstances. Les activités d'enquête et d'attribution des responsabilités de l'OIAC concernant l'emploi présumé d'armes chimiques doivent être menées strictement dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, dans le plein respect des principes d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité, et sur la base des faits et de la science. Nous espérons que les membres du Conseil parviendront également à un consensus sur ces principes, qui constituent la base de discussions approfondies et du renforcement de la confiance mutuelle.

Néanmoins, lors de précédents débats du Conseil, certains membres du Conseil ont malheureusement montré peu d'intérêt pour les détails techniques de l'emploi présumé d'armes chimiques et pour l'intégrité ou le caractère concluant de la chaîne des preuves des rapports d'enquête. Au lieu de cela, ils ont tenu à discuter des moyens et des mesures permettant de faire appliquer le principe de responsabilité, sur la base de la présomption de culpabilité, ce qui dénote une certaine impatience. Les discussions au sein du Conseil doivent être basées sur une analyse scientifique étayée par des faits et ne doivent pas être menées à la hâte en l'absence de preuves solides alors qu'il existe de profondes divergences entre les parties.

Ayant noté que la Syrie a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de coopérer avec le Secrétariat technique, la Chine salue l'attitude constructive de la Syrie et encourage les deux parties à poursuivre leurs efforts pour régler les questions en suspens par le dialogue et la communication. Par ailleurs, nous espérons que le Secrétariat technique s'efforcera de contribuer à aplanir les divergences entre les parties et à réduire les antagonismes, et à faire en sorte que l'on revienne à la bonne tradition consistant à prendre des décisions sur la base du consensus entre les États parties, afin de préserver l'autorité et l'efficacité de l'OIAC.

Annexe III

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Nous nous félicitons de la fermeté avec laquelle elle défend la norme contre l'utilisation d'armes chimiques et insiste sur la nécessité de respecter le principe de la responsabilité.

Le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques tout au long du conflit syrien. Même si le régime ne peut justifier l'emploi de ces armes et ne peut invoquer aucune nécessité militaire à cet égard, les armes chimiques sont un élément important de sa stratégie de combat. Le sarin et le chlore ont été utilisés sans discernement contre les Syriens pour semer la terreur et les forcer à quitter leurs foyers et à se rendre.

Les meilleurs experts indépendants et impartiaux dans ce domaine ont établi à sept reprises la responsabilité du régime syrien dans l'emploi d'armes chimiques. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a établi que les Forces armées arabes syriennes avaient utilisé des armes chimiques à Tell Méniss en 2014, à Sarmin et à Qaminas en 2015 et à Khan Cheïkhoun en 2017. L'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a conclu que des membres des Forces aériennes arabes syriennes avaient utilisé le sarin et le chlore à trois reprises à Latamné en mars 2017. Ces attaques ont provoqué d'énormes souffrances et la mort de milliers de personnes, des enfants pour la plupart.

Ces attaques ont toutes eu lieu après que la Syrie ait déclaré que tous ses stocks et toutes ses installations de fabrication d'armes chimiques avaient été détruits. Étant donné qu'il reste 19 questions en suspens concernant sa déclaration, la situation représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous constatons avec préoccupation que l'une des questions en suspens concerne l'existence d'une installation de fabrication d'armes chimiques que la Syrie n'a jamais déclarée.

À la lumière du mépris flagrant des normes et obligations internationales, nous nous félicitons de la détermination des États membres de l'OIAC à agir. En juillet, le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté une décision pour donner suite aux conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification. Étant donné que la Syrie n'a pas appliqué cette décision, un projet de décision sera présenté à la Conférence des États parties en avril en vue de la suspension de certains droits et privilèges de la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques.

L'application du principe de responsabilité pour ces crimes odieux est un pilier essentiel d'une solution politique qui permettra d'instaurer une paix durable en Syrie. On ne peut instaurer une paix juste et durable que si les auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont identifiés et traduits en justice.

Nous devons également être conscients que la norme mondiale contre l'utilisation des armes chimiques s'affaiblit si nous tolérons l'impunité sans prendre des mesures efficaces face à ces crimes. En plus de la Syrie, des armes chimiques ont été utilisées ces dernières années en Malaisie, au Royaume-Uni et en Russie, en prenant pour cible des adversaires et des opposants politiques. L'objectif est clair : réduire au silence celles et ceux qui osent s'exprimer et qui représentent une menace pour les personnes qui sont au pouvoir. Nous condamnons dans les termes les plus catégoriques l'empoisonnement et l'emprisonnement illégal de M. Navalny. Nous demandons à la Russie de cesser d'utiliser des armes chimiques, de ne plus dissimuler son programme d'armes chimiques et de mener une enquête approfondie et transparente sur l'empoisonnement de M. Navalny.

Tout emploi d'armes chimiques est une question qui concerne la paix et la sécurité internationales, et donc qui relève de la compétence du Conseil de sécurité. Les responsables doivent rendre des comptes, et le Conseil a un rôle important à jouer à cet égard.

Je voudrais demander à M^{me} Nakamitsu de donner plus de détails sur les principaux obstacles au règlement des 19 questions encore en suspens. Y a-t-il des chances de régler d'autres questions en suspens lors de la prochaine série de consultations qui aura lieu ce mois-ci ? En ce qui concerne les travaux de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification, combien d'incidents ces équipes examinent-elles actuellement ? Et peut-elle fournir un calendrier pour la publication des prochains rapports ?

Annexe IV**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé. Je souhaiterais souligner trois points.

Premièrement, je constate que le régime syrien continue de se soustraire à ses obligations internationales. Comme trop souvent, le rapport qui vient d'être présenté (S/2021/84) ne fait état d'aucun progrès.

Prenons la déclaration initiale. Combien de fois avons-nous répété que la Syrie devait faire la lumière sur cette déclaration ? Dès lors, comment expliquer que 19 questions demeurent sans réponses, plus de sept ans après l'adoption de la résolution 2118 (2013) ? Il y a, parmi ces questions, je le rappelle, un site de production non déclaré sur lequel le régime n'a toujours fourni aucune explication. Dans ces conditions, il est malhonnête de prétendre, comme le font certains, que le dossier est clos. J'appelle le régime à coopérer pleinement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations initiales qui devrait être déployée en Syrie au début du mois de février.

Deuxièmement, l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime contre son propre peuple est un fait incontestable. Sa culpabilité n'est plus à démontrer. Après la Ghouta, Khan Cheïkhoun, Douma et Latamné, combien d'autres encore ? Je le dis avec gravité : la France sera très attentive aux conclusions des prochains rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification. Le dossier chimique demeure une priorité. C'est la raison pour laquelle la France a déposé en novembre auprès du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), au nom de 46 délégations issues de quatre groupes géographiques, un projet de décision afin de prendre les mesures qui s'imposent. Ce projet sera prochainement étudié par la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques. Il est temps que la Syrie se mette enfin en conformité avec ses obligations internationales.

Troisièmement, je tiens à saluer à nouveau le travail que mène l'OIAC, en toute impartialité et avec un grand professionnalisme. Ses équipes se fondent sur des méthodologies robustes et transparentes. Le Directeur général rend compte régulièrement, y compris devant le Conseil, de l'évolution des travaux à La Haye. Je le répète : il n'y a ni complot, ni instrumentalisation, ni pression. Jeter le discrédit sur l'OIAC simplement parce qu'elle fait son travail, et je dirais même parce qu'elle fait bien son travail, c'est indigne et irresponsable. Cela est particulièrement vrai dans le contexte que nous connaissons, qui est celui de la réémergence des armes chimiques en Syrie et ailleurs.

La lutte contre l'impunité et l'interdiction totale de l'utilisation d'armes chimiques restent nos priorités. C'est le sens de notre mobilisation continue, notamment au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, que nous avons lancé en 2018.

Annexe V

Déclaration de M. Ravindra Raguttahalli, Représentant permanent adjoint et Coordonnateur politique de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Nous nous félicitons du rapport mensuel partagé par le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) avec le Conseil aujourd'hui concernant les activités menées par l'OIAC en application de la résolution 2118 (2013).

L'Inde salue les efforts que l'Équipe d'évaluation des déclarations, la mission d'établissement des faits en Syrie et les mécanismes de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC continuent de déployer, en particulier en ces temps difficiles. Nous nous félicitons de l'annonce selon laquelle l'Équipe d'évaluation des déclarations prévoit de se rendre la semaine prochaine en Syrie pour la prochaine série de consultations. Nous attendons ses conclusions avec impatience. Nous espérons également que le Secrétariat technique de l'OIAC rendra compte des résultats des inspections menées dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques entre le 8 et le 13 novembre 2020. Nous prenons également note des évolutions concernant la prorogation de l'accord tripartite entre l'OIAC, la Syrie et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Nous espérons que cet accord sera signé prochainement.

Nous encourageons la poursuite de la collaboration et de la coopération entre la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC dans l'optique d'un règlement rapide de toutes les questions en suspens. L'Inde a toujours souligné la nécessité de mener une enquête impartiale et objective sur toute allégation d'emploi d'armes chimiques, en suivant scrupuleusement les dispositions et les procédures prévues par la Convention. Toute préoccupation doit être traitée en concertation avec l'ensemble des parties concernées. Nous estimons que la politisation de la question conduira les parties à adopter des positions extrêmes, compromettant ainsi les efforts déployés actuellement pour parvenir à une solution.

L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques, un instrument de désarmement irremplaçable et non discriminatoire qui sert de modèle pour l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive. En vertu de la Convention, l'Inde a la particularité d'être l'un des premiers États parties à être reconnu comme « exempt d'armes chimiques ». Elle a également fourni une contribution financière de 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale de l'OIAC pour les activités liées à la destruction des stocks de produits chimiques et des installations connexes en Syrie.

L'Inde reste préoccupée par la possibilité que des armes de destruction massive aussi dangereuses tombent entre les mains d'organisations et d'individus terroristes. Les groupes terroristes ont profité du conflit qui dure depuis 10 ans en Syrie pour s'y retrancher, faisant planer une menace sur l'ensemble de la région. Les rapports faisant état de la résurgence de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans la région sont de plus en plus fréquents. Le monde ne peut pas se permettre de donner un quelconque sanctuaire à ces terroristes ni de diluer sa lutte contre ces groupes.

L'Inde a toujours appelé à un règlement global et pacifique du conflit syrien sur la base d'un dialogue mené par les Syriens, qui tiennent compte des aspirations légitimes du peuple syrien. Nous avons également contribué au retour à la normale et à la reconstruction de la Syrie en fournissant une aide humanitaire et en mettant

en valeur les ressources humaines. Nous sommes maintenant prêts à travailler avec les organismes humanitaires pour mettre au point un programme de vaccination d'urgence adapté au pays et à l'ensemble de l'Asie occidentale.

Je voudrais, pour conclure, réitérer notre appui sans réserve aux processus de Genève et d'Astana en vue d'un règlement rapide du conflit qui dure depuis 10 ans en Syrie.

Annexe VI**Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et à vous assurer de mon plein appui. Je tiens également à remercier la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé aujourd'hui.

L'Irlande condamne sans équivoque toute utilisation d'armes chimiques. La communauté internationale, et le Conseil en particulier, ne doit pas garder le silence face à l'utilisation de ces armes. De telles violations du droit international ne sauraient rester sans suite. Le respect du principe de responsabilité est essentiel.

Je souhaite faire trois brèves observations aujourd'hui.

Premièrement, je tiens à réaffirmer la pleine confiance de l'Irlande dans l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et dans la diligence, le professionnalisme et l'impartialité de son personnel. Cela a été clairement démontré par le travail et les rapports rigoureux du Secrétariat technique, notamment l'Équipe d'évaluation des déclarations, la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie et l'Équipe d'enquête et d'identification, dans le cadre de la lutte contre les armes chimiques et leur utilisation en Syrie.

Étant donné l'importance de ce travail, je voudrais poser les questions suivantes à la Secrétaire générale adjointe : en ce qui concerne l'aggravation de la crise sanitaire en Syrie en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19), quel est, selon elle, le calendrier réaliste pour que les différentes opérations de déploiement de l'OIAC reviennent à leur pleine capacité sur le terrain en Syrie ? De plus, comment pouvons-nous réduire au minimum le risque que la pandémie serve de prétexte à l'absence de volonté politique ?

Deuxièmement, nous prenons très au sérieux les problèmes auxquels nous sommes confrontés en Syrie, les lacunes et les incohérences qui caractérisent la déclaration initiale du pays, ainsi que les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et de l'Équipe d'enquête et d'identification sur l'utilisation des armes chimiques, qui imputent à plusieurs reprises l'utilisation de ces armes aux autorités syriennes. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit agir de toute urgence et de concert pour traiter cette question. Sinon, nous manquerions à notre devoir envers les victimes de ces attaques en Syrie, et nous risquerions de compromettre la norme mondiale établie contre l'utilisation de ces armes atroces.

Enfin, les autorités syriennes ont la responsabilité immédiate de remplir les obligations qui leur incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et des résolutions du Conseil de sécurité, et de coopérer activement, ouvertement et de bonne foi avec l'OIAC. Le Conseil exécutif de l'OIAC a défini les mesures que la Syrie devait prendre pour revenir au plein respect de la CIAC. Je déplore que la Syrie n'ait pas répondu dans les délais prévus par le Conseil exécutif, et je l'invite à présent à prendre des mesures immédiates à cet égard. Faute de quoi, l'Irlande appuiera les initiatives prises par la Conférence des États parties à la CIAC pour remédier au non-respect de la Convention par la Syrie.

Annexe VII

Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais remercier M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé et du point qu'elle fait régulièrement sur les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ainsi que de ses rapports réguliers sur les enquêtes en cours sur l'emploi d'armes chimiques.

Je réitère l'appui du Kenya au mandat de l'OIAC et à la responsabilité qui lui incombe de veiller à la pleine mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Nous condamnons tout emploi d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, convaincus que de telles atrocités constituent une violation déplorable du droit international et ne peuvent être justifiées en aucune circonstance.

Le Kenya prend acte du quatre-vingt-huitième rapport mensuel de l'OIAC, transmis le 26 janvier 2021 (voir S/2021/84, annexe). En outre, nous constatons avec satisfaction que, malgré les difficultés induites par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment le report des déploiements et missions prévus, l'OIAC a trouvé des moyens de poursuivre de ses travaux.

Nous nous félicitons de la présentation au Conseil par la République arabe syrienne de son quatre-vingt-sixième rapport mensuel et nous soulignons l'importance de la coordination entre la Syrie et l'OIAC pour régler les 19 questions concernant les lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas été résolues. Nous espérons également que les consultations prévues entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et le Gouvernement syrien se tiendront et aboutiront à des résultats positifs pour que les enquêtes soient conclues rapidement.

Il importe que le Conseil de sécurité appuie tous les efforts visant à renforcer l'OIAC pour que ces enquêtes soient menées à bien, sans retards inutiles et avec le plus grand professionnalisme et dans la plus grande transparence. La conclusion rapide des enquêtes permettra au Conseil de consacrer ses efforts à aider le peuple syrien à trouver une solution politique tant souhaitée à ce conflit, qui a fait sombrer des millions de personnes innocentes dans la pauvreté.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est impératif que la communauté internationale, y compris les membres du Conseil, mettent de côté leurs intérêts nationaux en ce qui concerne la situation en Syrie dans son ensemble et privilégient les intérêts et le bien-être du peuple syrien. Nous sommes persuadés que le règlement à long terme de la crise syrienne passe par un dialogue politique avec une large participation des diverses composantes de la population syrienne, mais excluant les groupes terroristes et leurs dirigeants, qui ont causé au peuple syrien des souffrances indicibles.

Je réaffirme la solidarité indéfectible du Kenya avec le peuple syrien, dans sa quête d'une solution durable sur la base d'un dialogue inclusif mené par les Syriens, en vue de parvenir à un règlement politique qui reflète la volonté du peuple syrien.

Annexe VIII

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramirez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir organisé cette réunion qui, nous l'espérons, nous permettra de nous concentrer sur des questions de fond et d'examiner de manière objective, franche et non politisée les différents aspects de l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

Une fois de plus, le Mexique condamne dans les termes les plus énergiques l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en toutes circonstances. Bien entendu, nous sommes engagés en faveur de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et du respect de nos obligations en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous saluons le professionnalisme avec lequel l'OIAC s'acquitte de ses fonctions.

Tous les États parties à la CIAC doivent agir de concert pour rejeter ces armes inhumaines et faire respecter les dispositions de la Convention. Nous espérons que, dans cet esprit, la Conférence des États parties à la CIAC, présidée par le Mexique, pourra poursuivre ses travaux à La Haye et conclure sa session.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé mensuel sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Nous réaffirmons l'importance de la mise en œuvre intégrale de cette résolution, qui entérine la décision du 27 septembre 2013 du Conseil exécutif de l'OIAC, visant à assurer la destruction de toutes les armes chimiques en Syrie de la manière la plus sûre possible. À cette fin, nous appelons une fois de plus la Syrie, en tant qu'État partie, à coopérer ouvertement avec l'Organisation.

Tout en saluant la participation du Gouvernement syrien aux consultations et les éclaircissements qu'il a apportés au sujet de certaines questions relatives à ses installations, nous notons avec préoccupation qu'il reste, non pas 18, mais 19 questions en suspens concernant sa déclaration, et qu'elle ne peut donc pas être considérée comme complète.

Nous espérons que la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne poursuivra ses enquêtes sur les différents incidents survenus sur le territoire syrien de 2017 à 2019 et qu'elle nous fera part de ses conclusions sur les échantillons prélevés sur les sites du Centre d'études et de recherches scientifiques syrien à Barzé et Jamraya. Nous espérons également que la Syrie fournira les informations nécessaires sur les types et les quantités exactes d'agents chimiques fabriqués et/ou transformés en armes dans les installations qui ont fait l'objet d'inspections.

Nous exhortons les autorités syriennes à se conformer d'urgence à toutes leurs obligations internationales, à fournir des informations permettant de clarifier les incohérences qui subsistent dans la déclaration initiale et à continuer de coopérer avec la mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification.

Le Mexique, qui connaît bien cette question et qui a son propre point de vue à ce sujet, appelle une fois de plus toutes les parties impliquées dans ce conflit à respecter leurs obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire. Nous réaffirmons que la solution à ce conflit est politique et que l'emploi d'armes chimiques est inacceptable.

Annexe IX**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais commencer par féliciter le Royaume-Uni pour la présidence du Conseil pour ce mois et vous assurer, Madame la Présidente, du soutien total de ma délégation.

Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu pour son exposé, comme d'habitude factuel.

Le Niger reste déterminé dans la lutte en faveur de l'interdiction totale de l'utilisation des armes chimiques et coopérera avec la communauté internationale pour l'élimination complète desdites armes. L'utilisation de ses armes, il convient de le rappeler, est une menace à la paix et à la sécurité en même temps qu'elle constitue une violation du droit international, que ce soit en Syrie ou partout ailleurs dans le monde. Ainsi, nous réitérons notre soutien au travail remarquable de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Pour donner une chance de succès à ce combat porté par l'ensemble de la communauté internationale, le Conseil devrait éviter toute politisation de ce sujet, et créer les conditions d'une exploitation sereine et technique des résultats des enquêtes menées. Cela faciliterait sans aucun doute la manifestation de la vérité et donc la reddition des comptes.

Nous saluons les efforts continus du Gouvernement syrien pour faire connaître sa version des faits, notamment à travers ses communications régulières au Conseil de sécurité.

Nous saluons le dialogue continu entre le Secrétariat de l'OIAC et le Gouvernement syrien, et espérons qu'il permettra de trouver des réponses aux questions en suspens, pour consolider la déclaration initiale de la Syrie et faire avancer les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, conformément à la Convention sur les armes chimiques, à la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif de l'OIAC et à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, il est tout aussi important que tous les incidents sur l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie reçoivent l'attention nécessaire de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne et de l'Équipe d'enquête et d'identification. À cet égard, des progrès tangibles sont nécessaires sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques dans d'autres incidents n'ayant pas encore fait l'objet d'une enquête approfondie, dans le cadre de la même procédure régulière. De ce fait, nous espérons voir une reprise complète du déploiement des missions de l'OIAC en Syrie, une fois que les mesures de restriction prises en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) seront levées.

Pour conclusion, ma délégation réitère son appel à l'ONU et au Secrétariat de l'OIAC pour qu'ils accordent une attention particulière aux allégations selon lesquelles des groupes terroristes en Syrie seraient en possession de produits chimiques dont ils pourraient se servir pour préparer une attaque à l'arme chimique. Si ces informations étaient confirmées, elles constitueraient une menace sérieuse à la paix et à la sécurité pour la région et au-delà.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Malgré la gravité de ces crimes et le consensus mondial sur la condamnation de l'emploi des armes chimiques, cet exposé confirme malheureusement que la situation demeure largement inchangée par rapport au mois dernier et que la responsabilité reste absente. Puisqu'il n'y a pas de faits nouveaux à relever, je concentrerai mes observations sur trois points : le rapport mensuel, la question de la responsabilité et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) elle-même.

Premièrement, en ce qui concerne le rapport mensuel de l'OIAC sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien (S/2021/84, annexe), qui indique à nouveau que 19 des 22 points de la déclaration initiale de la Syrie restent en suspens, nous demeurons particulièrement préoccupés par le fait que l'OIAC a trouvé des raisons de douter de la déclaration de la Syrie selon laquelle une certaine installation n'avait jamais été utilisée pour la fabrication d'armes chimiques. Il est essentiel de rétablir la confiance et, à ce titre, nous continuons d'exhorter la République arabe syrienne à se conformer pleinement à la demande d'informations de l'OIAC sur les types et les quantités d'agents chimiques fabriqués et/ou transformés en armes sur le site. La Norvège reste alignée sur les mesures restrictives de l'Union européenne visant les personnes et entités impliquées dans la mise au point et l'emploi d'armes chimiques.

Deuxièmement, en ce qui concerne la responsabilité, l'utilisation d'armes chimiques en Syrie est amplement démontrée et confirmée par l'ancien Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC (S/2020/310, annexe). Ils ont conclu au-delà de tout doute raisonnable que les forces armées syriennes étaient responsables de l'emploi d'armes chimiques en trois occasions distinctes en 2017. Cela constitue une violation de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Or, personne n'a eu à répondre de ces actes atroces. Cela est inacceptable.

Troisièmement et enfin, nous exprimons à nouveau notre pleine confiance dans l'OIAC et son secrétariat technique. La Norvège rejette fermement toute tentative de discréditer l'OIAC et le travail du Secrétariat technique ou de ternir leur réputation. De telles tentatives, qui visent à saper les efforts déployés par la communauté internationale pour garantir l'application du principe de responsabilité et prévenir l'utilisation d'armes chimiques, sont profondément préoccupantes.

Annexe XI**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé.

Nous avons beaucoup de choses à dire sur la question à l'examen aujourd'hui, c'est pourquoi je serais reconnaissant aux membres du Conseil de bien vouloir s'armer de patience et d'écouter attentivement. Je pense qu'ils trouveront notre déclaration intéressante.

Nous pourrions être bientôt confrontés à un grave problème qui risque de mettre en péril la coopération entre Damas et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de porter davantage atteinte à la réputation du Secrétariat technique de l'OIAC. Je fais référence à la situation concernant la soi-disant déclaration initiale de la Syrie. Passons aux faits.

La Syrie est un partenaire responsable dans le cadre du dialogue avec l'OIAC et l'ONU. C'est un partenaire qui, malgré des pressions sans précédent, s'efforce de faire de son mieux pour réaffirmer son attachement à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Le bon sens voudrait que Damas soit la partie la plus intéressée à régler les problèmes relatifs à son dossier chimique. Cependant, en réalité, plus elle fait de concessions, plus elle se heurte à des accusations.

Les membres du Conseil doivent clairement comprendre que cette position visant à « presser la Syrie » risque de lui faire perdre toute motivation à coopérer avec l'OIAC. Le pays vit sous l'épée de Damoclès, comme le montrent les accusations de violations de la CIAC, cette fois sous la forme de questions en suspens concernant la déclaration initiale. Nos collègues occidentaux essaient de faire adopter par la Conférence des États parties de l'OIAC une décision punitive qui pourrait neutraliser la Syrie au sein de l'organisation.

La position des personnes qui critiquent Damas est basée sur un ultimatum impossible à respecter, qui a été lancé sciemment dans la décision du Conseil exécutif de l'OIAC de juillet 2020. Dans cette décision, il était demandé à la Syrie de déclarer des armes chimiques qui ne sont pas en sa possession et qui auraient été utilisées à Latamné en mars 2017. Nous avons exprimé à maintes reprises nos critiques au sujet des conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC concernant cet incident, sans parler du caractère illégitime de l'Équipe elle-même, dont la création a été également imposée par une décision du Conseil exécutif. Toutefois, je voudrais à présent appeler l'attention sur d'autres faits sur lesquels nos collègues occidentaux préfèrent garder le silence.

Premièrement, la base aérienne de Chaaeirat a d'abord été déclarée comme l'une des installations de fabrication d'armes chimiques de la Syrie, et les inspecteurs de l'OIAC y ont effectué plusieurs visites. L'OIAC a confirmé que l'installation avait été détruite conformément aux dispositions de la CIAC bien avant les événements de 2017.

Deuxièmement, immédiatement après le bombardement de cette base aérienne par les forces aériennes occidentales sous prétexte qu'elle continuait d'être utilisée comme une installation de fabrication d'armes chimiques, le 11 avril 2017, Damas a demandé à l'OIAC d'envoyer des experts pour effectuer des inspections sur place sans aucune limite de temps et avec un accès total, notamment pour prélever des échantillons. La précédente direction du Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas donné suite à cette demande.

Enfin, les délégations occidentales ont bloqué notre proposition au Conseil exécutif de l'OIAC tendant à autoriser officiellement le Directeur général à mener des inspections à Chaaïrat. La raison est claire : empêcher toute enquête sérieuse concernant les allégations qu'elles avaient formulées contre les dirigeants syriens.

Si cette inspection de la base aérienne de Chaaïrat avait eu lieu à l'époque, avant que la piste ne soit refroidie, elle aurait permis d'apporter des réponses exhaustives à toutes les questions soulevées. Cependant, non seulement l'Équipe d'enquête et d'identification n'a pas examiné ces circonstances, mais elle ne les a pas non plus mentionnées dans son rapport. Au lieu de cela, elle a accepté sans hésiter toutes les preuves provenant de sources dites « ouvertes », de faux témoins et d'organisations non gouvernementales à la réputation plutôt douteuse.

Contrairement à nos collègues occidentaux, nous n'imposons nos conclusions à personne, mais nous plaidons seulement en faveur d'une enquête objective et véritablement professionnelle et d'un dialogue franc entre le Conseil de sécurité et l'OIAC.

C'est pourquoi nous avons mis tout en œuvre pendant des mois pour que l'actuel Directeur général, M. Arias, soit invité à participer à un débat du Conseil de sécurité sur la question des armes chimiques syriennes. Il s'est dérobé pendant un certain temps sous divers prétextes, mais a fini par présenter un exposé au Conseil en décembre 2020 (S/2020/1202). Cependant, il n'a répondu à aucune de nos questions concernant les nombreuses incohérences et irrégularités constatées dans les travaux du Secrétariat technique de l'OIAC relatifs au dossier chimique de la Syrie. Mais le problème ne disparaîtra pas simplement en fermant les yeux et en prétendant qu'il n'existe plus. Nous espérons que le Directeur général Arias trouvera une occasion de répondre publiquement à nos questions, dont les membres du Conseil ont la liste.

Aujourd'hui, nos collègues occidentaux citeront, comme on pouvait s'y attendre, le rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (S/2021/84), en particulier les parties qui concernent la déclaration initiale, pour étayer leurs allégations selon lesquelles la Syrie a délibérément violé les obligations qui lui incombent en vertu de la CIAC, et ce pratiquement depuis le jour de son adhésion. Ils essaieront à nouveau de nous effrayer avec un nombre difficilement inconcevable de 19 questions en suspens concernant la déclaration initiale, et présenteront la situation de manière à faire porter la faute sur Damas, entre autres.

Toutefois, il s'agit là d'une ruse flagrante et d'un changement d'orientation. J'invite le Conseil, et surtout ses nouveaux membres, qui peuvent se forger leur propre opinion impartiale sur les faits actuels, à examiner cette situation avec un regard objectif. Les faits montrent que la Syrie, même dans ce contexte politico-militaire et épidémiologique extrêmement difficile, continue de coopérer avec l'OIAC. Elle accueille de bonne foi toutes les inspections, fournit des documents et des éléments et démontre sa volonté de dialoguer de toutes les manières possibles. Même le rapport actuel du Directeur général, qui ne saurait être qualifié de pro-syrien, le confirme.

Du 8 au 13 novembre 2020, le Secrétariat technique a effectué une septième série d'inspections dans les installations de Barzé et de Jamraya, comme l'indique le rapport. Ce qu'il ne mentionne pas, c'est que la partie syrienne a une fois de plus fait preuve du plus haut degré d'ouverture et de volonté de coopération.

S'agissant de la déclaration initiale, le Directeur général confirme que la vingt-troisième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et la partie syrienne a eu lieu à l'automne 2020. À cette occasion, trois questions en suspens ont été réglées. Ne s'agit-il pas d'un progrès objectif sur ce volet ? Pourquoi cette information est-elle uniquement présentée sous un angle négatif ?

En outre, en décembre dernier, la Syrie a présenté au Directeur général de l'OIAC son rapport périodique sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution 2118 (2013), dans lequel l'autorité nationale syrienne chargée des questions liées à l'OIAC a réaffirmé qu'elle était prête à poursuivre les consultations et les réunions techniques avec le Secrétariat technique de l'OIAC, afin de régler toutes les questions en suspens.

Pourquoi nos collègues occidentaux ne parlent-ils jamais de ces faits positifs, mais attirent délibérément l'attention sur les questions qui restent en suspens ?

Indépendamment du parti pris dont fait preuve le Secrétariat technique et du nombre de cas de manipulation et de falsification anti-syrienne de la part des responsables du Secrétariat technique, la Syrie laisse toujours la porte ouverte. Damas agirait-il de la sorte s'il avait quelque chose à cacher ?

Nous entendons souvent des appels urgents lancés à la Syrie pour qu'elle coopère davantage. Nous sommes en droit de nous demander ce qu'il faut entendre par « davantage ». Il semble que le seul moyen de satisfaire à ces exigences serait que la Syrie reconnaisse sa culpabilité et confesse publiquement tous ses péchés mortels.

Damas fait tout son possible pour confirmer son attachement à la CIAC. Toutefois, comme le montre clairement le cas de l'Iraq et de son dossier chimique, tant que certains pays continueront d'exercer des pressions politiques sur la Syrie, il y aura toujours des problèmes en suspens.

New York n'est pas une enceinte spécialisée pour débattre des questions relatives à la déclaration initiale en tant que telle. C'est une prérogative qui revient à La Haye, qui dispose des compétences techniques nécessaires à cette fin, contrairement au Secrétariat de l'ONU. Nous ne comprenons donc pas pourquoi le Secrétariat s'autorise une telle liberté de faire des commentaires et des conclusions sur cette question. Mais puisque mes collègues ont évoqué cette question si longuement, je voudrais souligner que la déclaration initiale ne concerne que les activités chimiques à caractère militaire menées par la Syrie avant son adhésion à la CIAC. Par conséquent, toutes les questions y relatives ont une dimension historique et ne peuvent certainement pas être interprétées comme des preuves que les Syriens cachent quelque chose.

En outre, comme nous l'avons appris de l'ancien inspecteur de l'OIAC, M. Ian Henderson, au cours de la visioconférence organisée selon la formule Arria le 28 septembre dernier, le Secrétariat technique donne pour instruction directe à l'Équipe d'évaluation des déclarations de garder ces questions ouvertes. Étant donné une telle approche, les Syriens auront beau fournir toutes les justifications qu'ils veulent, ils n'arriveront jamais à clore cette partie du dossier. Selon ce même expert, de nombreux États, durant la phase initiale de leur adhésion à la CIAC, ont rencontré des problèmes similaires au moment de soumettre leurs déclarations. Toutefois, ces problèmes ont été interprétés comme des « défauts mineurs » qui ne portaient pas atteinte à l'intégrité de la déclaration.

Selon la pratique établie de l'OIAC, la déclaration initiale est un instrument dynamique. Les États ajoutent sans cesse des éléments à leurs déclarations, ce qui n'est pas perçu comme quelque chose d'extraordinaire. Les États occidentaux, notamment les États-Unis, le Canada, la Belgique, la France et l'Allemagne, mettent régulièrement à jour leurs déclarations ; par conséquent, leurs stocks déclarés augmentent – modérément, mais constamment.

Je voudrais également rappeler au Conseil le cas de la Libye. En 2012, environ 500 projectiles non déclarés y ont été découverts. Nous pouvons également parler de la déclaration initiale de l'Iraq ; personne ne l'a confirmée et elle était basée uniquement sur les documents de l'ONU dont nous disposions. Mais dans

ces cas-là, pour une certaine raison, le Secrétariat technique n'a pas eu de mal à accepter les défauts des déclarations initiales. Les faits indiquent que la déclaration initiale syrienne n'était pas un cas extraordinaire et que le Secrétariat technique et les délégations occidentales préfèrent la dramatiser de manière artificielle.

Nous avons demandé à plusieurs reprises aux responsables de l'OIAC d'expliquer pourquoi le Secrétariat technique a ouvertement deux poids, deux mesures et « pardonne » les défauts mineurs des déclarations initiales de certains pays tout en « dramatisant » les accusations portées contre d'autres. Nous n'avons reçu aucune réponse à ce sujet. Au lieu de cela, nous entendons d'autres accusations sans fondement selon lesquelles les autorités syriennes ne « coopéreraient pas assez activement » avec l'OIAC pour régler ce problème.

Dans le même temps, l'opposition semble bénéficier de la « présomption d'innocence ». Tant le Secrétariat technique de l'OIAC que le Secrétariat de l'ONU négligent de nombreuses preuves attestant que des entités non étatiques, c'est-à-dire des groupes terroristes, ont utilisé des armes chimiques sur le territoire syrien. Depuis 2013, la Syrie a envoyé plus de 200 lettres au Secrétariat pour l'informer d'activités terroristes visant à préparer et à exécuter des actes de terrorisme chimique. Presque chaque mois, la partie syrienne fournit des informations sur les provocations à l'arme chimique planifiées par des terroristes. Nous ne voyons pas que cela est pris en compte dans les documents de l'OIAC.

Qu'il me soit permis de souligner que la Russie, comme tout autre État membre responsable de l'OIAC, condamne dans les termes les plus catégoriques l'utilisation d'armes chimiques par quiconque et à quelque fin que ce soit. Nous sommes sans réserve déterminés à renforcer le régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Toutefois, notre débat sur cette question ne doit pas devenir un moyen de « punir les indésirables ». Nous nous opposerons fermement à de telles tentatives.

Pour terminer, voici ce à quoi j'invite instamment le Conseil à réfléchir. Si la Syrie est privée de tout droit de participer au processus de décision de l'OIAC, quel intérêt Damas aura-t-il à continuer de coopérer avec l'Organisation ? Après tout, quel est l'objectif du Conseil – « écraser » la Syrie comme il l'a fait avec l'Iraq, sous des prétextes farfelus, ou veiller à ce que le sol syrien soit exempt d'armes chimiques ?

Nous espérons que les États Membres aborderont l'évolution actuelle de la situation de manière critique et ne participeront pas au spectacle qui aura lieu à la session d'avril de la Conférence des États parties en ce qui concerne le projet de décision anti-syrien, car un tel spectacle menace d'affaiblir l'autorité de l'OIAC et, en fait, du Conseil de sécurité, qui est responsable de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

Annexe XII

Déclaration de M^{me} Diani Jamesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons le Royaume-Uni de son accession à la présidence pour ce mois. Vous pouvez compter sur notre plein appui. Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

En tant qu'organe chargé de l'application de la Convention sur les armes chimiques, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) joue un rôle essentiel dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. On ne saurait trop insister sur l'importance que revêtent les efforts déployés par l'organisation pour éliminer et prévenir la réapparition des armes chimiques, ainsi que pour promouvoir l'utilisation pacifique de la chimie. C'est pourquoi Saint-Vincent-et-les Grenadines continue d'appuyer sans réserve le mandat de l'OIAC.

Pour être couronnée de succès, la mise en œuvre de la Convention et de la résolution 2118 (2013) nécessite une coopération internationale soutenue, ce qui devient très difficile dès lors qu'il existe un déficit de confiance. L'OIAC doit donc s'employer en permanence à assurer l'intégrité, la transparence et la non-politisation de sa structure interne et de toutes ses activités. En outre, les États parties à la Convention doivent coopérer dans un esprit constructif et rechercher des décisions fondées sur le consensus pour faire échec à la polarisation et à la division. Dans toutes les discussions, les querelles politiques doivent être mises de côté et la vision collective de la réalisation d'un monde sans armes chimiques doit rester au premier plan.

Si les progrès sur ce dossier ont été lents, nous prenons acte du fait que la République arabe syrienne a poursuivi sa coopération avec le Secrétariat technique de l'OIAC en dépit des obstacles causés par la pandémie mondiale. Nous espérons que cette collaboration permettra de réaliser de véritables progrès et de régler rapidement toutes les lacunes et incohérences relevées dans la déclaration originale. Nous nous félicitons que l'OIAC reste prête à reprendre ses déploiements dès que les conditions le permettront et qu'elle poursuive son important travail à distance dans toute la mesure du possible. Dans cet esprit, nous attendons avec intérêt de recevoir tous les rapports en souffrance relatifs à ce dossier.

Il est incontestable que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit et en toutes circonstances, viole le droit international. C'est pourquoi les allégations d'utilisation d'armes chimiques ne doivent jamais être rejetées. Elles doivent toujours faire l'objet d'une enquête approfondie et rapide, et les conclusions doivent pouvoir résister à un examen rigoureux pour garantir la responsabilité et empêcher l'impunité. La norme contre cette forme de guerre répréhensible doit être préservée.

Ce n'est que par un partenariat engagé que nous pourrons empêcher la mise au point, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes chimiques. La communauté internationale doit trouver un terrain d'entente pour s'acquitter de cette lourde responsabilité.

Annexe XIII**Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je vous félicite de l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil pour ce mois et vous souhaite, à vous et à votre équipe, plein succès. Je remercie également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

D'emblée, la Tunisie réaffirme son ferme attachement au régime d'interdiction et de non-prolifération des armes chimiques, qui est constitué de la Convention sur les armes chimiques et de l'organe chargé de son application, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La communauté internationale doit œuvrer de concert pour préserver l'autorité, la stabilité et la pérennité de ce régime, qui est fondé sur la coopération, le multilatéralisme et le consensus. L'objectif est de débarrasser le monde des armes chimiques et de mettre fin aux menaces que les armes de destruction massive font peser sur l'humanité, contribuant ainsi à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous devons également œuvrer à protéger l'autorité et le mandat de l'OIAC, créée pour surveiller la mise en œuvre, par les États parties, de la Convention sur les armes chimiques et pour vérifier le respect de ses dispositions, ainsi que pour servir de plateforme de consultation et de coopération entre les États parties.

Nous avons été informés des derniers développements dans le dossier chimique syrien au cours de la période considérée. Nous notons que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de ralentir et de compliquer la mise en œuvre du mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de son secrétariat technique en République arabe syrienne.

Nous apprécions la volonté de poursuite de la coopération entre le Secrétariat technique et le Gouvernement syrien en dépit des difficultés qui s'annoncent, dont témoignent les efforts déployés pour programmer, dans le courant du mois, la tenue en Syrie du vingt-quatrième cycle de consultations techniques entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes.

Nous exhortons le Gouvernement syrien à continuer de dialoguer et de coopérer avec le Secrétariat technique de l'OIAC dans un esprit de collaboration constructive, afin que les questions en suspens soient réglées rapidement et qu'il honore les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

La Tunisie réaffirme que toutes les allégations d'emploi de produits chimiques toxiques comme armes, y compris par des groupes terroristes, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, impartiales, indépendantes et transparentes.

La Tunisie condamne une nouvelle fois, avec la plus grande énergie, l'emploi de substances chimiques comme armes, et ce, où que ce soit, en quelques circonstances que ce soit, par qui que ce soit, et pour quelque motif que ce soit. Les auteurs de ces crimes odieux doivent en répondre.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il incombe à la communauté internationale et, en particulier, au Conseil de sécurité, de mener une action collective, concertée et unifiée sur le dossier chimique syrien. Nous sommes convaincus que s'acquitter de cette responsabilité est la meilleure manière de régler cette question et de contribuer par là-même au règlement de la crise syrienne.

Annexe XIV

Déclaration de M^{me} Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé aujourd'hui, et nous nous félicitons des contributions des autres membres du Conseil de sécurité. Comme l'a reconnu le Conseil dans la résolution 2118 (2013), une coordination constante entre l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est indispensable si nous voulons collectivement régler ce problème.

Malgré les décisions du Conseil et celles du Conseil exécutif de l'OIAC en date du 27 septembre 2013, la déclaration faite par la Syrie concernant son programme d'armes chimiques ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète. De graves questions de fond ne sont toujours pas résolues.

Comme l'indique le Directeur général de l'OIAC dans son rapport du 25 janvier (S/2021/84, annexe), l'une des 19 questions en suspens concerne une installation de fabrication d'armes chimiques déclarée par l'autorité nationale syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour la fabrication d'armes chimiques. L'examen de toutes les informations et autres matériaux recueillis par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014 indique que la fabrication d'agents neurotoxiques de guerre chimique et/ou leur transformation en armes a bien eu lieu sur ce site.

Le fait que quatre des questions non résolues ont été closes montre que, même si certains prétendent qu'elles sont artificielles, ces questions peuvent être résolues si la Syrie choisit d'engager un dialogue sincère et constructif. La Syrie doit fournir un accès complet aux documents et aux témoins. Ce jeu du chat et de la souris, assorti d'explications et d'excuses non crédibles, ne peut pas continuer. Le Secrétariat technique a indiqué clairement, à maintes reprises, qu'il était prêt à aider la Syrie à cet égard. Je prends note du fait que l'Équipe d'évaluation des déclarations entend procéder à un nouveau déploiement en début de mois, aux fins de consultations. Nous comptons sur la Syrie pour fournir une réponse complète à toutes les questions durant ces réunions.

La menace que ces questions non résolues continuent de faire peser sur la paix et la sécurité internationales n'a rien d'hypothétique, surtout pour les milliers de Syriens dont le corps a subi les effets horribles d'agents neurotoxiques et du chlore depuis 2014.

Annexe XV**Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Nous en convenons chaque mois, l'emploi d'armes chimiques où que ce soit constitue une menace flagrante contre la paix et la sécurité internationales. Les États-Unis restent déterminés à faire en sorte que ceux qui utilisent ces armes horribles répondent de leurs actes.

La Haute-Représentante vient tout juste de répéter un message important du Secrétaire général, et je voudrais donc répéter un message clef des États-Unis sur cette question. Le régime d'Assad a employé à plusieurs reprises des armes chimiques contre le peuple syrien, avant de chercher à éluder ses responsabilités en la matière en faisant obstruction aux enquêtes indépendantes et en portant atteinte à la fois à la responsabilité et à l'action de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Les alliés du régime d'Assad, notamment la Russie, ont activement cherché à faire obstacle à tous les efforts visant à promouvoir l'établissement des responsabilités. La Russie, malheureusement, continue de soustraire le régime d'Assad à ses responsabilités au regard de ses attaques à l'arme chimique, notamment en se livrant à la désinformation, en attaquant le travail professionnel de l'OIAC et en cherchant à saper les efforts déployés par les nations responsables pour faire en sorte que le régime d'Assad réponde de son emploi d'armes chimiques.

Je tiens à être clair : les États-Unis appuient résolument l'action indépendante et impartiale de l'OIAC. Nous saluons le Secrétariat technique, organe directeur de l'OIAC, et le professionnalisme avec lequel il s'acquitte de sa mission. L'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC continue de remplir son mandat et nous attendons avec intérêt ses futurs rapports.

En réponse au premier rapport de l'Équipe, publié en avril dernier (S/2020/310, annexe), dans lequel elle concluait que le régime d'Assad avait employé des armes chimiques à trois reprises, le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté en juillet 2020 une décision demandant à la Syrie de prendre des mesures pour remédier à la situation. Sans surprise, la Syrie n'a mené à bien aucune des mesures énoncées dans cette décision, comme l'a rapporté en octobre le Directeur général de l'OIAC.

Aux côtés de 45 coauteurs, les États-Unis ont déposé à la Conférence des États parties de l'OIAC un projet de décision pour répondre au fait que la Syrie n'avait pas pris les mesures demandées par le Conseil exécutif de l'OIAC. Nous appelons une nouvelle fois la Conférence des États parties à prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'elle se réunira de nouveau au printemps, de sorte que nous fassions comprendre avec force au régime d'Assad et à ses partisans que l'emploi d'armes chimiques, en violation directe de la Convention sur les armes chimiques, a des conséquences.

Nous pensons également que le Conseil de sécurité doit veiller à ce que l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad encoure de graves conséquences. En 2013, dans sa résolution 2118 (2013), le Conseil de sécurité a décidé que le régime d'Assad devait s'abstenir d'employer, de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir d'aucune manière, de stocker et de détenir des armes chimiques. Le Conseil a également décidé que le régime d'Assad coopérerait pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation des Nations Unies.

Les États-Unis sont favorables à ces efforts comme à d'autres visant à faire en sorte que le régime d'Assad réponde de l'emploi d'armes chimiques et des autres atrocités qu'il commet contre les civils syriens, notamment les détentions massives, les actes de torture et les attaques aveugles contre les infrastructures civiles. Il sera impératif d'établir les responsabilités de tous ces actes si nous voulons enfin rendre justice aux victimes du régime d'Assad et à leurs familles, qui ont besoin de l'appui de la communauté internationale et qui le méritent. Établir les responsabilités contribuerait également à renforcer la confiance dans l'ensemble du processus politique, comme le demande la résolution 2254 (2015), conçue pour apporter la stabilité et la paix en Syrie.

Pour terminer, je voudrais dire que le peuple syrien doit pouvoir vivre dans un monde libéré de la menace des armes chimiques. Il est temps que le régime d'Assad honore les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Le Conseil de sécurité doit dénoncer ces atrocités et faire en sorte que ceux qui emploient des armes chimiques répondent de leurs actes.

Annexe XVI**Déclaration de M. Pham Hai Anh, Chargé d'affaires par intérim du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais commencer par remercier la Tunisie pour sa présidence très efficace le mois dernier et par vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Royaume-Uni, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé sur l'application de la résolution 2118 (2013). Je salue également la participation des Représentants permanents de la Syrie et de la Turquie à la présente réunion.

En ce qui concerne la coopération entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la République arabe syrienne, notre délégation prend acte du quatre-vingt-huitième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (voir S/2021/84).

Nous notons qu'il existe un dialogue continu entre l'Organisation et la Syrie afin de mettre un terme au problème des armes chimiques en Syrie, un problème qui n'a que trop duré. Nous sommes préoccupés par les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur de nombreux aspects de la vie du peuple syrien, ainsi que sur la coopération entre l'OIAC et la Syrie au cours de la période écoulée.

Nous sommes convaincus que pour progresser davantage, il n'y a pas d'autre option que celle d'assurer la coopération entre les deux parties. Il va de soi que l'appui de la communauté internationale à leurs efforts reste d'une grande importance pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

La déclaration initiale n'est qu'une première étape, mais elle est très importante pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous avons également connu des difficultés initiales lorsque nous avons adhéré à la Convention. Avec l'aide et la coopération du Secrétariat technique de l'OIAC, nous avons résolu tous les problèmes de clarification et concentré nos efforts sur d'autres aspects de la mise en œuvre.

Nous continuerons d'appuyer les travaux confiés à l'OIAC, en nous inspirant de la Convention pour aider les États parties à la mettre en œuvre.

En conséquence, nous encourageons le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne à renforcer encore leurs consultations techniques afin de résoudre toutes les questions en suspens. Nous prenons note de la poursuite de la coopération et des préparatifs en vue du prochain cycle de consultations qui aura lieu dans le courant du mois.

Nous sommes préoccupés par l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie, ce qui suscite de graves inquiétudes en matière de protection des civils et a des répercussions à long terme sur leur vie quotidienne.

Le Viet Nam condamne catégoriquement l'emploi d'armes chimiques sous quelque forme que ce soit, par quiconque, en tout lieu et en toute circonstance parce qu'il constitue une violation flagrante du droit international. Nous sommes également préoccupés par les informations concernant la possession d'armes chimiques par des groupes armés.

Nous partageons l'avis que les enquêtes sur les allégations d'emploi d'armes chimiques contribuent à prévenir toute récidive. Pour atteindre cet objectif, les enquêtes doivent être menées de la manière la plus complète, objective et impartiale possible afin d'obtenir des preuves irréfutables.

Enfin et surtout, nos obligations de veiller à la mise en œuvre intégrale de la CIAC sont incontestables, l'objectif étant de respecter l'engagement commun en faveur d'un monde sans armes chimiques. Les États parties et l'OIAC elle-même doivent régulièrement faire preuve de leurs efforts dans ce sens.

Des résultats tangibles ne pourront être obtenus qu'en promouvant l'unité et la coopération de la manière la plus constructive et non politisée possible.

Annexe XVII**Déclaration de M. Feridun Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à féliciter le Royaume-Uni pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Plus de sept ans après son adhésion à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), le régime syrien n'a pas encore fait de déclaration complète et exacte concernant son programme d'armes chimiques. Cela aurait dû être fait au plus tard 30 jours après l'adhésion. C'est inacceptable.

Le quatre-vingt-huitième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (voir S/2021/84) atteste une fois de plus d'un fait simple : il reste des questions en suspens concernant la déclaration du régime d'Assad sur les armes chimiques, une déclaration qui ne saurait en aucun cas être considérée comme exacte et complète.

Parmi les 19 questions toujours en suspens, il y en a une qui nécessite l'attention urgente du Conseil. Malgré les allégations contraires du régime, il existe une installation de production d'armes chimiques sur laquelle le Secrétariat technique de l'OIAC a demandé des informations. En conséquence, le régime doit être contraint de déclarer les types et les quantités exacts d'agents chimiques fabriqués et/ou transformés en armes dans cette installation.

Nous attendons du Conseil qu'il prenne des mesures concrètes pour que le régime coopère pleinement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et déclare immédiatement à l'OIAC toute l'étendue de son programme d'armes chimiques. Je voudrais souligner une fois de plus l'importance de l'unité et de la détermination du Conseil de sécurité à cet égard.

En réaction au non-respect par le régime syrien de ses obligations au titre de la CIAC, le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté une décision importante le 9 juillet 2020. Il a fixé des paramètres d'action clairs et vérifiables et exigé que le régime syrien se conforme à nouveau pleinement à la Convention dans un délai de 90 jours. La Turquie a coparrainé cette décision.

Cependant, le régime syrien a une fois de plus manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de cette décision. D'autres mesures efficaces doivent être prises. Dans ce contexte, un projet de décision a été présenté et sera examiné au cours de la deuxième partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties. La Turquie est l'un des coauteurs de ce projet de décision, avec 45 États parties.

Les enquêtes actuelles de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification sont importantes pour établir la vérité sur l'utilisation des armes chimiques en Syrie. L'Équipe d'enquête et d'identification doit être soutenue, car elle joue un rôle unique dans l'identification des auteurs de cette utilisation. Le refus du régime syrien d'accorder un visa aux membres de cette équipe est une autre violation de la Convention sur les armes chimiques.

La Turquie exprime une fois de plus sa confiance et son appui au Secrétariat technique de l'OIAC et à ses organes d'enquête.

L'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, constitue une sérieuse violation du droit international et un crime contre l'humanité. Nous condamnons fermement l'emploi répété et avéré

d'armes chimiques par le régime d'Assad contre sa propre population. Il relève de notre responsabilité collective de veiller à ce que les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes. Nous le devons aux victimes.

Mettre fin à l'impunité est indispensable pour parvenir à la paix en Syrie. Le Conseil doit être uni pour exhorter le régime à engager rapidement une coopération tangible avec l'OIAC sans plus attendre. C'est également essentiel pour prévenir l'emploi récurrent d'armes chimiques en Syrie. Ceux qui ont une influence sur le régime syrien ont une responsabilité historique à cet égard.
